Département de la Haute-Savoie (74)

Commune de St-Gervais-les-Bains

Schéma Directeur d'Assainissement

- Zonage de l'assainissement collectif / non collectif -

- Planche Est -

Réseau d'assainissement :

Canalisations d'eaux usées :
- Séparatif
- Séparatif privé
- Unitaire
- Unitaire privé
- Refoulement
- Refoulement privé
- Branchement
- Collecteur intercommunal
- Déversoir d'orage
- Poste de relevage
- Réseau d'eaux pluviales

Divers :

Bâtiments :
- durs
- légers
- Zones humides départementales
- Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captage :
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du ..... arrêtant le projet de Zonage de l'Assainissement volet Eaux Usées de la commune de Saint-Gervais-les-Bains.

Le Maire,

Date : Mai 2024
Echelle : 1/8000
Fichier : SDA_St_Gervais_les_Bains_V3.28
Dessin : B.PEJON

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc d'Activités 74 Rue d'Arcalod
74000 ANNECY cedex 9 - CHAMONIX
Tél. 04 50 23 30 30
www.nicot-ingenieurs-conseils.com
E-mail : contact@nicot-ing.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Vert* : Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux + épandage
- Vert 2* : Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
  -> Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux + épandage en pente
- Saumon* : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux + Filtre à sable vertical drainé
  Rejet dans des tranchées d'épandage.
  -> En cas de manque de place ou topographie difficile:
  Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
  Voir le lien des postes homologués dans le rapport "Carte d'aptitude des différents types de filières techniques et guides.

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Orange* : Terrain moyennement perméable.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux + Filtre à sable vertical drainé + Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
  * Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
  -> En cas de manque de place :
  Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
  Voir le lien des postes homologués dans le rapport "Carte d'aptitude des différents types de filières techniques et guides.
- Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de résidualisation.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux + Filtre à sable vertical drainé filtrante -Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
  * Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
  -> En cas de manque de place ou topographie difficile:
  Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
  Voir le lien des postes homologués dans le rapport "Carte d'aptitude des différents types de filières techniques et guides.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains met à la disposition des pétitionnaires, des usagers des charges présent pour chaque filière, les différentes contraintes techniques et réglementaires à respecter pour la réalisation de leur projet d'assainissement non collectif. Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent engager la responsabilité de la commune en cas de mauvais fonctionnement ou de pollution du milieu naturel. Elles ne se substituent en aucun cas aux études particulières à la charge du propriétaire et aux règles de l'art.
Le choix définitif du procédé d'assainissement non collectif retenu par le propriétaire devra être validé par le service public d'assainissement non collectif.

Possibilités de rejet :

- 7/21 (0< IV<7) : Limite des sous bassins versants
  Nombre d'habitations/Nbre d'Eq.-habitants
  Indice de saturation: Nbre d'Equ/hab existants / Nbre d'Equ/hab critiques
  - Indice saturé — Rejet déconseillé
  - Indice presque saturé — Rejet tolérable
  - Indice non saturé — Rejet possible

Projets d'assainissements :

Secteur de travaux et d'investigations :
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Réseau à créer

Zonage d'assainissement :
- Zone en assainissement collectif
- Zone en assainissement non collectif
- Contour du PLU (zones U et AU)

0 150 300 450 600 m